

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 21 février 2022

N° CP-2022-2-14-2

N° applicatif 2725

14^{ème} Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Service instructeur

Service attractivité des territoires

Service consulté

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ACCORDEE A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION POUR LA REALISATION DU PROJET DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE LEARNING CENTER DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJET ETAT/REGION 2007/2013

Résumé : Il est proposé de proroger jusqu'au 1er décembre 2022 la durée de validité d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 896 545 € accordée lors de la Commission permanente du 22 mai 2015 à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire dénommée "Learning Center" sur le campus de l'Université de Haute-Alsace.

Il est également demandé d'approuver et d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer l'avenant n°3 à la convention de financement du 1er juillet 2015.

Eléments de contexte

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013, le Département du Haut-Rhin a, lors de sa séance du 4 décembre 2014, accordé une subvention d'investissement de 2 927 140 € à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire – Learning Center sur le campus de l'Université de Haute-Alsace (UHA) à MULHOUSE pour un coût total prévisionnel de 13 800 000 € TTC.

Suite à une actualisation du taux du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au 1^{er} janvier 2015, le plan de financement de l'opération a été rectifié et le montant de l'aide

sollicitée par m2A au Département s'est finalement élevé à 2 896 545 €. Ce nouveau montant a été alloué à m2A lors de la Commission permanente du 22 mai 2015.

La convention de financement tripartite (Département du Haut-Rhin – m2A – Région Alsace) y afférente a été signée le 1er juillet 2015. Un avenant n°1 à cette convention qui avait pour objet de modifier la durée de validité de l'aide jusqu'au 1er décembre 2020, a été signé le 17 décembre 2018. En 2020, cette durée a été prolongée par avenant n°2, signé le 20 novembre 2020, jusqu'au 1^{er} novembre 2021.

Le plan de financement se décline comme suit :

Etat	3 410 000 €
Région Alsace	2 896 545 €
Département du Haut-Rhin	2 896 545 €
Mulhouse Alsace Agglomération	4 596 910 € dont 1 700 365 € FCTVA
Total	13 800 000 €

Rappel du règlement financier

Le règlement financier prévoit que la durée de validité des aides accordées est de deux ans à compter de la notification pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € et de trois ans dans les autres cas. Si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans ces délais, les soldes sont annulés d'office.

Cependant, une délibération peut être adoptée par la Commission permanente pour prolonger la durée de validité des aides, sous réserve d'un avis motivé justifiant le dépassement.

Proposition

Compte tenu de l'architecture atypique et complexe de l'ouvrage et du retard pris dans la réalisation des travaux, m2A n'est pas en capacité de transmettre les éléments permettant le versement du solde des subventions dans les délais impartis, prévus par le règlement financier de la Collectivité européenne d'Alsace et stipulés dans la convention de financement tripartite du 1^{er} juillet 2015. De plus, suite aux mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie du Covid 19, la réception des travaux initialement prévue en mars 2020 a été prononcée le 5 juin 2020 et a été assortie de réserves, retardant ainsi l'établissement et le mandatement des DGD (décomptes généraux et définitifs) respectifs. Ainsi, m2A a sollicité le 15 octobre 2021 la Collectivité européenne d'Alsace et la Région afin d'obtenir une prorogation de la durée de validité de la convention tripartite initiale ainsi que des aides jusqu'au 1^{er} décembre 2022.

Pour ces raisons, il est proposé de donner suite à la demande de Mulhouse Alsace Agglomération et de formaliser les modifications de ladite convention dans le cadre d'un avenant n°3.

Ce rapport a été examiné par la Commission territoriale de l'Agglomération de Mulhouse le 4 février 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de proroger jusqu'au 1^{er} décembre 2022 :
 - d'une part, la convention tripartite du 1^{er} juillet 2015 conclue entre le Département du Haut-Rhin, la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération pour la réalisation de la nouvelle bibliothèque dénommée « Learning Center » sur le campus de l'Université de Haute-Alsace (UHA) à MULHOUSE dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013,
 - d'autre part, en conséquence, la durée de validité de la subvention d'investissement d'un montant de 2 896 545 € attribuée pour ce projet par le Département du Haut-Rhin à Mulhouse Alsace Agglomération,
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention de financement tripartite du 1^{er} juillet 2015 précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace (substituée au Département du Haut Rhin), la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération, actant notamment les prorogations précitées, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- de prélever les crédits correspondants sur l'opération P055O003, imputation 204-2041582-23. La prolongation du délai de validité de la subvention précitée permettra le versement de son solde à hauteur de 724 137 €, conformément aux modalités prévues par la convention de financement du 1^{er} juillet 2015.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY